

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3390

présenté par
M. Oberti

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	5 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	5 000 000
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à transformer l'initiative France Num en un bras armé de la montée en compétitivité de nos entreprises en la dotant de 5M€ d'euros de crédits pour le soutien à la transformation numérique des TPE et PME.

L'insuffisance de la numérisation et de la robotisation de nos entreprises est au coeur de notre retard en matière de productivité et de compétitivité d'avec nos voisins et concurrents. L'initiative France Num a acquis une connaissance des acteurs et une visibilité utile à nos entreprises mais elle ne dispose pas aujourd'hui des moyens réels pour accompagner tant en ingénierie qu'en éventuelles subventions, nos TPE et PME à la hauteur de leurs besoins.

Ces 5 M€ de crédits permettraient d'engager cette transformation de France Num vers un accompagnement renforcé de nos entreprises, en visant une montée en charge progressive dans les prochaines années.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est donc proposé de majorer de 5M€, en AE et CP, les crédits de l'action 04 du programme 134, par la minoration à due concurrence des mêmes crédits de l'action 09 du programme 220.